

## Opinions de Ayatollah Sayyid al-Khoei et Ayatollah Sayyid al-Sistani concernant le dogme islamique: certitude ou taqlid (suivisme)?



<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>2</b>
1) EXPLICATION DU TITRE .....	2
➤ Première étape : définition des principaux termes du titre .....	2
➤ Deuxième étape : annonce de la problématique .....	3
2) FAIRE LA DIFFERENCE ENTRE LES QUESTIONS DOGMATIQUES, HISTORIQUES, JURISPRUDENTIELLES ET AUTRES .....	3
3) NOTIONS DE CERTITUDE, SERENITE, CONJECTURE, DOUTE ET CROYANCE .....	4
☞ <i>Activité n°1</i> .....	4
<b>LES QUESTIONS DOGMATIQUES : CERTITUDE OU TAQLID ?</b> .....	<b>4</b>
➤ L'AVIS DE SAYYID SISTANI .....	4
➤ L'AVIS DE SAYYID AL-KHOEI.....	5
☞ <i>Activité n°2</i> .....	6
<b>SYNTHESE ET CONCLUSION</b> .....	<b>6</b>
<b>APPENDICE</b> .....	<b>8</b>
❖ OPINIONS DE CERTAINS CHERCHEURS DE LA NOUVELLE GENERATION.....	8
❖ 3 QUESTIONS ET REPONSES DE AYATOLLAH SAYYID AL-KHOEI.....	9

# Introduction

## 1) Explication du titre

Pour ne pas générer de confusion dans l'esprit du public, il est nécessaire de bien déterminer les principaux termes de la discussion et de clarifier le titre de la présentation et la problématique traitée.

Nous allons d'abord commencer par expliquer le titre en deux étapes :

### ➤ Première étape : définition des principaux termes du titre

- **Le dogme islamique** : il sera le thème de la discussion, ce qu'il est nécessaire de croire et qui est considéré comme vérité incontestable. **Il ne s'agit absolument pas d'aborder le thème de la jurisprudence (fiqh) et des lois islamiques et tout ce qui est relatif aux actions mais exclusivement de parler de ce qui est relatif à la croyance dans l'islam.**

Exemples d'affirmations dogmatiques : Dieu existe. Dieu est Un. Dieu est Juste. Dieu est Tout-Puissant. Mohammad fils de 'Abdallah est le Messager d'Allah. Le Coran est la parole d'Allah. 'Ali est le successeur du Messager. Les successeurs du Prophète sont au nombre de douze. Il y a une vie après ce monde (l'au-delà existe), le Prophète et les Imams sont infaillibles. Le douzième Imam est en vie. Le Prophète et les Imams ont tous les pouvoirs sur la création. Ils connaissent tout. Le pont de l'au-delà (Sirat) sera fin comme un cheveu et tranchant tel un sabre.

- **Certitude** : Fait, opinion sur lesquels on n'a aucun doute, dont on est certain et sûr. (100%)  
Certitude fondée : certitude qui résulte du bon sens ou d'une raison intelligible.
- **Taqlid** : ce terme ne signifie absolument pas ici (dans cette présentation) le concept du taqlid jurisprudentiel (fiqh) communément connu dans notre milieu où –selon la quasi-unanimité des célèbres savants chiites contemporains- le musulman responsable n'ayant pas atteint le niveau de chercheur et docteur en loi islamique doit se référer à un spécialiste dans ce domaine pour que ses actes soient considérés comme valides devant le Seigneur.

Le terme taqlid signifie ici l'attitude de suivre et de se conformer à un référentiel ou une autorité, sans discernement ou cheminement intellectuel logique. D'où le terme suivisme pour mieux le comprendre.

(Exemple médical : se référer à un médecin pour traiter une maladie et suivre ses prescriptions sans discernement.)<sup>1</sup>

Cette attitude est citée plusieurs fois dans le Noble Coran comme dans la sourate 5, verset 104.

---

<sup>1</sup> Autres exemples de taqlid dans le dogme.

- Dieu n'existe pas car Michel Onfray n'y croit pas. Dieu existe car mon grand-père et ma communauté le disent.
- Le Coran n'est pas la parole d'Allah car Noldeke l'a dit.
- Les anges n'existent pas car Karl Marx l'a dit.
- Le Prophète est infaillible car l'Ayatollah (X) l'a dit. Le Prophète a le même statut que tout humain car Hela Ouardi l'a déclarée.
- 'Ali n'est pas le successeur légitime du Prophète car Ibn Taymiyyah l'a dit. 'Ali est le successeur légitime du Prophète car Cheikh Mofid l'a dit.

وَإِذَا قِيلَ لَهُمْ تَعَالَوْا إِلَىٰ مَا أَنزَلَ اللَّهُ وَإِلَىٰ الرَّسُولِ قَالُوا حَسْبُنَا مَا وَجَدْنَا عَلَيْهِ  
 ءَابَاءَنَا أُولَٰئِكَ كَانَ ءَابَاؤُهُمْ لَا يَعْلَمُونَ شَيْئًا وَلَا يَهْتَدُونَ ﴿١٧٤﴾

*Et quand on leur dit : « Venez vers ce qu'Allah a fait descendre (La Révélation), et vers le Messager », ils disent : « Il nous suffit de ce sur quoi nous avons trouvé nos ancêtres. » Quoi ! Même si leurs ancêtres ne savaient rien et n'étaient pas sur le bon chemin...?*

**Suite à cette clarification et l'insistance de l'auteur de cette présentation de bien distinguer le sens utilisé du mot taqlid ici, ce dernier se dégage de toute responsabilité d'amalgame -involontaire ou non- avec le concept du taqlid jurisprudentiel dont il n'est pas question de traiter aujourd'hui.**

- **Ayatollah Sayyid al-Khoei** : 19/11/1899 – 8/08/1992. Il a été nommé Grand Ayatollah le plus proéminent en 1971 après la mort de Muhsin al-Hakim. Dans cette position, il est devenu un patron de nombreuses institutions à travers le monde. Il est considéré comme l'architecte d'une école distincte de la pensée dans les principes de la jurisprudence et de la loi islamique et l'un des principaux exposants de la théologie et des biographies des transmetteurs de hadiths, les traditions prophétiques, jurisprudence et exégèse du Coran.<sup>2</sup>
- **Ayatollah Sayyid al-Sistani** : Né le 4/08/1930. Lorsque le Grand Ayatollah Khoei est mort en 1992, Sistani est monté au rang de grand ayatollah par la reconnaissance traditionnelle par ses pairs. Il semble être actuellement l'autorité religieuse la plus suivie de la part des chiites en comparaison avec les autres savants chiites.

#### ➤ **Deuxième étape : annonce de la problématique**

En ce qui concerne la foi, la croyance et le dogme islamique, sommes-nous en tant que musulmans, tenus d'atteindre la certitude ou bien est-il suffisant de suivre n'importe quelle autorité sans discernement et sans cheminement intellectuel logique ?

Pour répondre à cette problématique, il s'agit ici d'exposer les opinions de Ayatollah Sayyid al-Khoei et Ayatollah Sayyid al-Sistani, deux savants contemporains reconnus dans le monde chiite.

## 2) **Faire la différence entre les questions dogmatiques, historiques, jurisprudentielles et autres**

Souvent nous n'arrivons pas à faire le tri dans les informations islamiques et faisons l'erreur de ne pas distinguer les informations dogmatiques des autres informations religieuses telles d'ordre historique, jurisprudentiel, méthodologique ou encore des prédictions, des informations médicales, diététiques, etc.

Les informations se doivent d'être traitées selon leurs prééminences et les critères spécifiques qui leur accordent leurs valeurs. Ainsi un détail historique ou une information médicale n'a pas la même prépondérance et autorité qu'un principe dogmatique ou jurisprudentiel.

Exemples d'informations religieuses : l'Imam 'Ali a été assassiné alors qu'il priait. Shimir a assassiné l'Imam Houssayn. Il faut réciter 3 fois le tasbeeh al-Arba'a dans les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> rakat. Fumer invalide le

<sup>2</sup> Voir [https://en.wikipedia.org/wiki/Abu\\_al-Qasim\\_al-Khoei](https://en.wikipedia.org/wiki/Abu_al-Qasim_al-Khoei)

jeûne. Les anges existent. Dieu a envoyé des messagers dans le passé. Manger des poires guérit le cœur<sup>3</sup>. Manger du poisson salé après une saignée provoque une dépigmentation de la peau.<sup>4</sup>

### 3) Notions de certitude, sérénité, conjecture, doute et croyance

- Certitude : Fait, opinion sur lesquels on n'a aucun doute, dont on est certain et sûr.<sup>5</sup> (100%)
- Sérénité : État de calme, de tranquillité, de confiance sur la véracité d'une information.<sup>6</sup> (90-99%)
- Présomption ou conjecture : Idée non vérifiée, fondée soit sur une probabilité ou une supposition, soit sur l'apparence.<sup>7</sup> (51-90%)
- Doute : État de quelqu'un qui ne sait que croire, qui hésite à prendre parti.<sup>8</sup> (50%)
- Croyance : Tenir quelque chose pour vrai, l'admettre comme une certitude, en être persuadé, convaincu.<sup>9</sup> Adhésion de l'esprit qui, sans être entièrement rationnelle, exclut le doute et comporte une part de conviction personnelle, de persuasion intime.<sup>10</sup>

La notion de croyance est différente de celle de la certitude. Dans la croyance il y a consentement par le cœur, c'est un acte d'engagement intérieur alors que la certitude est purement liée à la raison et à la perception de l'esprit face à la vérité. Celui qui prétend détenir une croyance est certain de la vérité d'un fait par contre celui qui a la certitude d'un fait n'est forcément pas croyant s'il ne s'est pas engagé par le cœur et de son for-intérieur.

#### ☞ Activité n°1

<https://goo.gl/Gw5YKd>

## Les questions dogmatiques : certitude ou taqlid ?

**Faut-il absolument avoir la certitude sur les questions dogmatiques ou est-il suffisant de suivre une autorité sans fondements logiques ?**

### ➤ L'avis de Sayyid Sistani<sup>11</sup>

- Question<sup>12</sup> : Quel est votre avis sur le fait de faire le taqlid dans le Oussoul al-Dine (bases de la religion) ?  
Réponse : Il faut absolument que la croyance du musulman dans le domaine du Oussoul al-Dine soit [fondée] sur le discernement et de façon consciente, il n'est donc pas possible de suivre (faire le taqlid) un tiers dans ce domaine c'est-à-dire d'accepter la parole d'un tiers juste parce qu'il l'a dite. Par contre, s'il a la certitude [sur la véracité] du bon dogme et qu'il manifeste cette croyance, et même si sa certitude n'est pas [fondée] sur le discernement, il est musulman et est sujet des lois islamiques.

<sup>3</sup> طب الأئمة عليهم السلام، ص: 35

<sup>4</sup> مكاتيب الأئمة عليهم السلام، ج5، ص: 220

<sup>5</sup> <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/certitude/14305>

<sup>6</sup> Voir <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/s%C3%A9r%C3%A9nit%C3%A9/72261>

<sup>7</sup> <http://www.cnrtl.fr/definition/conjecture>

<sup>8</sup> <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/doute/26648>

<sup>9</sup> <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/croire/20610?q=croire#20494>

<sup>10</sup> <http://www.cnrtl.fr/definition/croyance>

<sup>11</sup> [www.sistani.org](http://www.sistani.org)

<sup>12</sup> Voir (<http://www.sistani.org/arabic/qa/0369/page/5/>), istifta N°43

- Question<sup>13</sup> : Est-il autorisé de faire le taqlid dans le 'aqaid (dogme) ?

Réponse : Il n'est pas autorisé de faire le taqlid dans le Oussoul al-Dine.

Par contre celui dont la croyance sur le Oussoul al-Dine est fondée sur le taqlid et qu'il l'extériorise alors il est considéré comme un croyant et est sujet des lois prescrits aux croyants. Par ce fait, il se distinguera des gens qui professent d'autres croyances.

### ➤ L'avis de Sayyid al-Khoei

- Question<sup>14</sup> : L'avis, qui dit que le 'aqaid (croyance) est une affaire rationnelle, qu'il est obligatoire sur la personne responsable (moukallaf) de parvenir [à la connaissance] directement, de connaître les preuves avant de s'y conformer et de ne pas croire par taqlid, inclut-il tout le dogme ou seulement ses bases et ses fondements sans les détails ? Qu'en est-il des détails, sujets à divergences ? Par exemple, pouvons-nous rejeter les récits rapportés sur les limites du savoir de l'Imam (as) car le raisonnement catégorique n'exige pas que l'Imam (as) se caractérise absolument du savoir [illimité] ?

Réponse : Les bases de la croyance sont de deux genres :

- Celles que l'on doit obligatoirement admettre et consentir par le cœur et auxquelles l'on doit se soumettre et s'assujettir comme les circonstances [et détails] de la vie après la mort au sujet de la tombe, le compte, le livre, le pont, la balance, le paradis, le feu, etc. Il n'est pas obligatoire pour le [musulman] responsable (moukallaf) d'acquérir la [pleine] connaissance des détails [et caractéristiques] des sujets cités. Par contre il lui est obligatoire d'admettre et de consentir par le cœur ce qui existe dans la réalité sur la base de la [véracité] des informations apportées par le Prophète (saw) et son successeur (as).
- Celles que l'on doit obligatoirement savoir sur la base de la raison et [des textes de] la religion [islamique] comme connaître Allah, l'Immaculé et l'Élevé, connaître Ses envoyés et Ses représentants légitimes qui sont les Imams infaillibles, admettre qu'ils connaissent les lois religieuses, la [pleine] compréhension et l'herméneutique [vraie] du Coran.

[À partir de là,] il est suffisant d'admettre comme vraies toutes les autres caractéristiques rapportées et il n'est pas autorisé de rejeter ce qui a été rapporté sur le savoir des Imams et les autres détails [rapportés] les concernant, qu'il y ait ou pas de récit [ou hadith] « sahih ». Allah est le Savant.

### ➤ Hadith qui semble justifier l'opinion de Sayyid al-Khoei :

■ مُحَمَّدُ بْنُ يَحْيَى عَنْ أَحْمَدَ بْنِ مُحَمَّدٍ عَنْ عَلِيِّ بْنِ الْحَكَمِ عَنْ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ بَكْبَرٍ عَنْ رَجُلٍ عَنْ أَبِي جَعْفَرٍ قَالَ: دَخَلْنَا عَلَيْهِ جَمَاعَةً فَقُلْنَا يَا ابْنَ رَسُولِ اللَّهِ إِنَّا نُرِيدُ الْعِرَاقَ فَأَوْصِنَا فَقَالَ أَبُو جَعْفَرٍ لِيُقَوِّ شَدِيدَكُمْ ضَعِيفَكُمْ وَيُعِدُّ غَنِيَكُمْ عَلَى فَقِيرِكُمْ وَلَا تَبْثُوا سِرَّنَا وَلَا تُذَيِّعُوا أَمْرَنَا وَإِذَا جَاءَكُمْ عَنَّا حَدِيثٌ فَوَجِدْتُمْ عَلَيْهِ شَاهِدًا أَوْ شَاهِدِينَ مِنْ كِتَابِ اللَّهِ فَخُذُوا بِهِ وَإِلَّا فَفَقُّوا عَنْهُ ثُمَّ رُدُّوهُ إِلَيْنَا حَتَّى يَسْتَبِينَ لَكُمْ وَاعْلَمُوا أَنَّ الْمُتَنْظِرَ لِهَذَا الْأَمْرِ لَهُ مِثْلُ أَجْرِ الصَّائِمِ الْقَائِمِ وَمَنْ أَدْرَكَ قَائِمًا فَخَرَجَ مَعَهُ فَقَتَلَ عَدُوًّا كَانَ لَهُ مِثْلُ أَجْرِ عَشْرِينَ شَهِيدًا وَمَنْ قَتَلَ مَعَ قَائِمٍ كَانَ لَهُ مِثْلُ أَجْرِ خَمْسَةِ وَعَشْرِينَ شَهِيدًا.<sup>15</sup>

<sup>13</sup> Voir (<http://www.sistani.org/arabic/qa/0369/page/5/>), istifta N°46

<sup>14</sup> صراط النجاة (المحشني للخوئي)، ج3، ص: 425، س1234

كليبي، محمد بن يعقوب، الكافي (ط - الإسلامية)؛ ج 2؛ ص222 - طهران، چاپ: چهارم، 1407 ق<sup>15</sup>

Traduction proposée : Rapporté par le narrateur : « Nous entrâmes en groupe chez lui [Abou Ja'far le 5<sup>ème</sup> imam (as)], et lui demandâmes : « ô fils du messager d'Allah, nous sommes en partance pour l'Irak, conseille-nous. »

Abou Ja'far (as) répondit : « Que le fort parmi vous conforte le faible d'entre vous, que le riche parmi vous veille sur le nécessiteux d'entre vous. Ne divulguez pas notre secret et ne propager pas notre affaire. Si une de nos paroles (hadith) vous parvient et que vous trouviez [pour elle] un ou deux indices confirmatifs du Livre d'Allah alors prenez la, sinon retenez-vous de la prendre et renvoyez-la à nous jusqu'à ce qu'elle vous soit claire. (...)

■ أَبِي رَحْمَهُ اللَّهُ قَالَ حَدَّثَنَا سَعْدُ بْنُ عَبْدِ اللَّهِ عَنْ أَحْمَدَ بْنِ أَبِي عَبْدِ اللَّهِ عَنْ مُحَمَّدِ بْنِ إِسْمَاعِيلَ بْنِ بَزِيْعٍ عَنْ جَعْفَرِ بْنِ بَشِيرٍ عَنْ أَبِي حُصَيْنٍ عَنْ أَبِي بَصِيرٍ عَنْ أَحَدِهِمَا عَ قَالُوا لَا تُكْذِبُوا بِحَدِيثِ أَتَاكُمْ بِهِ مُرْجِيٌّ وَلَا قَدْرِيٌّ وَلَا خَارِجِيٌّ نَسَبُهُ إِلَيْنَا فَإِنَّكُمْ لَا تَدْرُونَ لَعَلَّهُ شَيْءٌ مِنَ الْحَقِّ فَتُكْذِبُوا اللَّهَ عَزَّ وَجَلَّ فَوْقَ عَرْشِهِ.<sup>16</sup>

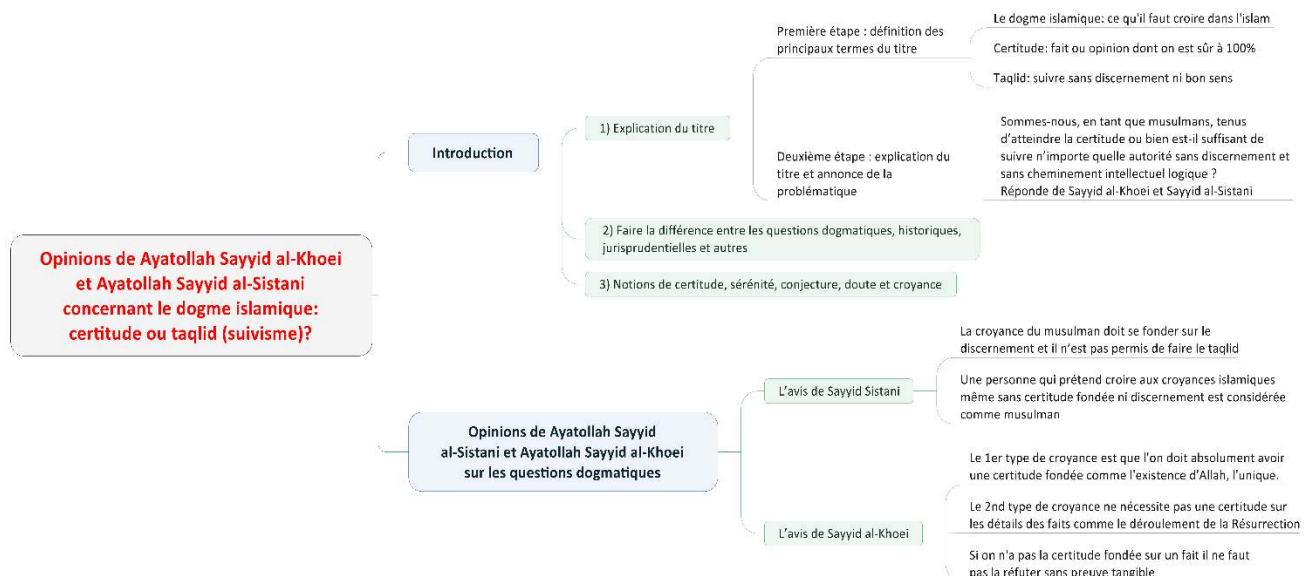
Traduction proposée :

Rapporté d'un des deux [l'imam Baqir (as) ou l'imam Sadiq (as)] : « ne contestez pas une [de nos] parole (hadith) qui vous est rapporté par un *mourji*, un *qadari* ou un *khariji* et qui nous a été associé par ce dernier. Car vous ne savez pas si cette parole (hadith) contient peut-être une part de vérité, [et en la contestant] vous contesterez Allah, le Puissant et le Majestueux sur Son Trône.

☞ Activité n°2

<https://goo.gl/p4gwPq>

## Synthèse et conclusion



<sup>16</sup> ابن بابويه، محمد بن علي، علل الشرائع؛ ج 2؛ ص 395- قم، چاپ: اول، 1385 ش / 1966 م.

- En ce qui concerne les bases du dogme islamique, une personne doit fonder sa croyance sur une certitude basée sur le bon sens, la logique et le discernement.
- Pour les faits détaillés concernant du dogme islamique, il n'est pas nécessaire d'avoir une certitude sur les détails des faits, une croyance globale basée sur le fait que ce qui est rapporté par le prophète de l'islam est vraie est suffisante.
- Pour les questions dogmatiques secondaires, tant qu'on est pas certain de la fausseté d'un fait, il n'est pas autorisé de la réfuter.

Par Mourtaza RADJAHOUSSEN (m.radja786@gmail.com)

Qom (Iran)

Mardi 28 mars 2017



## Appendice

### ❖ Opinions de certains chercheurs de la nouvelle génération

#### ➤ Cheikh Houssayn al-Khashin<sup>17</sup>

Il est célèbre et accepté chez les théologiens que dans le dogme et la croyance on ne peut se fier et se baser sur des arguments et preuves qui ne provoquent pas la certitude. Cela, parce qu'en ce qui concerne la foi, il est nécessaire de consentir par le cœur et de se soumettre, ce qui ne peut se faire sans la certitude. Le Coran indique clairement qu'on ne peut se baser sur des conjectures.

Exemple : sourate 6 verset 116 : *Et si tu obéis à la majorité de ceux qui sont sur la Terre, ils t'égareront du sentier d'Allah: ils ne suivent que la conjecture et ne font que fabriquer des mensonges.*

Les questions dogmatiques sont de deux sortes :

- 1) Celles dont il est nécessaire et obligatoire d'avoir la connaissance et la science. Elles sont à leur tour de deux sortes :
  - Les bases de la religion (islam) : L'unicité, la prophétie et la Résurrection.
  - Les bases de l'école dogmatique (mazhab) : l'Imamat
- 2) Celles dont il n'est ni nécessaire ni obligatoire d'avoir la connaissance ou la foi sauf si la personne arrivait à la certitude. Il n'y a donc pas de dommage à être ignorant au sujet de ces questions à condition de ne pas les rejeter ni de s'y opposer.

Exemples : Le Prophète a-t-il la science infuse ? Allah lui a-t-il délégué les affaires religieuses ? Tous les hommes passeront-ils par le Barzakh ? Comment se feront les comptes dans la tombe ? Comment se fera le raj'at des Imams ? Ces derniers ont-ils l'autorité existentielle sur la création ?

Il est relaté de l'Imam Sadiq (as) :

مُحَمَّدُ بْنُ يَحْيَى عَنْ أَحْمَدَ بْنِ مُحَمَّدٍ عَنْ مُحَمَّدِ بْنِ سَنَانَ عَنْ ابْنِ بَكْرِ عَنْ زُرَّارَةَ عَنْ أَبِي عَبْدِ اللَّهِ ع قَالَ:  
لَوْ أَنَّ الْعِبَادَ إِذَا جَهِلُوا وَقَفُوا وَلَمْ يَجْحَدُوا لَمْ يَكْفُرُوا.<sup>18</sup>

#### Traduction proposée :

Rapporté de Abou 'Abdillah (as) : si les serviteurs, lorsqu'ils ignorent, se seraient abstenus [de prendre position] et n'auraient pas désavoué alors ils n'auraient pas été mécréants.

Par contre, il est obligatoire pour une tranche de croyants d'acquérir le savoir et la science dans la théologie pour défendre et protéger leur dogme des autres idéologies.

<sup>17</sup> Voir <http://www.al-khechin.com/article/103>

<sup>18</sup> كليني، محمد بن يعقوب، الكافي (ط - الإسلامية) ؛ ج 2 ؛ ص 388- تهران، چاپ: چهارم، 1407 ق.



➤ Sayyid Kamal al-Haydari<sup>19</sup>

- Il est autorisé de faire le taqlid dans les questions dogmatiques secondaires, c'est-à-dire en dehors des bases où il faut absolument avoir la certitude suite à un cheminement individuel.<sup>20</sup>

Cette opinion (l'autorisation de faire le taqlid dans le dogme) a été amplement développée par ce spécialiste dans le livre Fiqh al-'Aqida<sup>21</sup> (408 pages) et mérite et nécessite d'être comprise dans son ensemble. Nous ne pouvons bien entendu pas développer cette théorie dans cet article.

❖ 3 questions et réponses de Ayatollah Sayyid al-Khoei

سؤال 1317: ما المقصود بالرجعة وهل يجب الايمان بها؟  
الخطوي: المقصود منها رجوع بعض من فارق الدنيا إليها قبل يوم البعث الاكبر ولكن ليست من الضروري الذي يجب الاعتقاد به<sup>22</sup>.

Question 1317 : Quelle est la signification du « Raj'at » et est-il obligatoire d'y croire ?

Réponse : Il signifie le retour à ce monde de certaines personnes qui l'ont quitté et cela avant le jour de la grande Résurrection. Par contre sa croyance ne fait pas partie de ce qui est fondamental de croire.

سؤال 1326: هل يعلم المعصوم بالغيب وبأي مقدار؟  
الخطوي: نعم يعلم بالمقدار الذي علمه الله تعالى.<sup>23</sup>

Question 1326 : L'infaillible connaît-il la science infuse ?

Réponse : Oui, il sait dans la mesure qu'Allah, l'Élevé, lui a apprise.

سؤال 1332 : من أي تاريخ ابتداء البحث عن علم سند الحديث؟  
الخطوي: الظاهر أن أول من بحث ذلك الراوي المعروف حسن بن محبوب المعاصر للإمام الكاظم عليه السلام، والله العالم.<sup>24</sup>

Question 1332 : À quelle époque a commencé la recherche sur la connaissance des chaînes de transmission des hadiths ?

Réponse : Apparemment, le premier à rechercher cela est le célèbre narrateur Hassan ibn Mahboub, celui qui fut contemporain de l'imam Kazim (as). Allah est le Savant.

<sup>19</sup> <http://alhaydari.com/>

<sup>20</sup> Voir 133 ص، فقه العقيدة، السيد كمال الحيدري،

<sup>21</sup> Le livre est disponible en arabe à l'adresse suivante : <http://alhaydari.com/ar/2014/12/55201/>

<sup>22</sup> صراط النجاة، للسيد الخطوي، ج1، ص468

<sup>23</sup> صراط النجاة، للسيد الخطوي، ج1، ص470

<sup>24</sup> صراط النجاة، للسيد الخطوي، ج1، ص471